

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la Commission Agriculture/Agro-alimentaire/CTE du pays Val d'Adour</p>

Thématique « Gestion des effluents et en particulier le compostage »

Le 15 novembre 2002 à Plaisance (32) à 15 h

Etaients présents :

ALONSO	Emmanuel	Technicien Chambre d'Agriculture 65
CERISERE	Frédéric	Eleveur FDCUMA 64
DUBON	Christine	Chambre d'Agriculture 32
DUMAS	Isabelle	Technicienne FDCUMA 64
MALABIRADE	Bernard	Chambre d'Agriculture 32
MARCATO	Frédéric	Technicien VI VANAT
MUHE	Miriam	Agricultrice à la CUMA AERE
TEGON	Valérie	Technicienne Chambre d'Agriculture 65

L'objectif de la réunion est rappelé par Bernard Malabirade, Président de la commission Agriculture/Agro-alimentaire/CTE. Il s'agit pour la commission de prendre position en amont des demandes de subventions sur des thématiques pouvant susciter des projets.

Frédéric Mercato de la filiale VIVANAT du groupe VIVADOIR a été sollicité pour faire le point sur l'état des sols dans la vallée de l'Adour, les matières premières à notre disposition, les techniques de compostage.

Bilan de l'Etat des sols en Val d'Adour :

Il y a 20 à 30 ans ; l'agriculture était composée de polycultures (céréales) et d'élevage. Avec les remembrements, est venue la mécanisation des travaux dans les champs et l'irrigation. Actuellement il y a environ 100 000 ha en monoculture de maïs. 20 000 ha sont normalement pourvus en matière organique. Le reste est en déficit de matière organique dont 15 à 20 000 ha se situent à moins de 1% (seuil de terre infertile).

Plusieurs critères sont en causes : la monoculture, les sols nus pendant l'hiver, le labour.

Les agriculteurs compensent ces faibles taux de matière organique en étant plus pointus dans les techniques culturales : mise en place du labour simplifié, augmentation des intrants, augmentation des travaux de préparation des sols et de la durée d'irrigation.

L'amélioration du taux de matière organique des sols doit permettre de corriger la qualité et la structure des sols, d'économiser de l'azote, de diminuer le lessivage des nitrates et des pesticides et de faire des économies d'eau.

Malgré ces avantages, les mentalités évoluent lentement. Un travail de vulgarisation et de structuration pour mettre en place ces méthodes doit s'envisager.

Les techniques de compostage :

- Naturelle
- Retournements
- Ventilation

Ces 3 méthodes sont basées sur le travail de micro-organismes dans des conditions optimales d'oxygène, d'humidité et de composition des supports. Ces derniers peuvent provenir de sous-produits végétaux, sous-produits animaux, boues ou de sous-produits minéraux. Le procédé développé par Vivinat consiste à injecter de l'air dans un andain composé de boues et de déchets verts. Cette méthode nécessite un investissement de 3 à 4000 € et l'aménagement d'un coin viabilisé.

Les effets de rajout de compost dans une parcelle pendant 2 années a permis d'obtenir un système racinaire plus développé en profondeur, un arrière effet après 2 ans d'arrêt et un meilleur remplissage des épis.

La méthode par retournements nécessite l'acquisition d'un retourneur d'andain. Dans le département des Hautes-Pyrénées, le retourneur de la CUMA de drainage basée à Vic en Bigorre a un planning de travail pour l'ensemble des chantiers du département. Il est souligné qu'en fonction des supports du compost, la périodicité de passage du retourneur est variable d'où un surcoût pour le déplacement du retourneur d'andain.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, 2 CUMA sont équipées : Navareinx et AERE. Des aides sont allouées dans le cadre des CTE aux agriculteurs à condition que le retournement soit réalisé deux fois en prestation de service. Et pour la CUMA AERE une plate-forme de stockage est obligatoire.

Dans le Gers, un projet qui concerne 30 éleveurs va démarrer en décembre 2002. Aucun de ces agriculteurs n'a son siège d'exploitation dans le Val d'Adour.

Conclusion : Ces méthodes de valorisation des déchets pour améliorer les taux de matière organique ont été validées par la commission agricole du Val d'Adour. Il serait souhaitable pour des futurs projets individuels ou collectifs d'envisager d'aider les investissements matériels à travers des aides telles que le Docup - objectif 2 et de structurer les groupes d'agriculteurs intéressés dans le cadre du programme d'action pluriannuel du Val d'Adour.